

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse : 08/06/2019

<b>Titre du projet du marché *</b>	Planificateur général pour projet du Centre régional d'exploitation/forêts, etc, Yverdon
<b>Forme / genre de mise en concurrence *</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.
<b>ID du projet *</b>	188905
<b>N° de la publication SIMAP *</b>	1080973
<b>Date de publication SIMAP *</b>	07/06/2019
<b>Adjudicateur *</b>	Canton de Vaud - Direction générale des immeubles et du patrimoine DGE-DIRNA Yverdon
<b>Organisateur *</b>	Gecko Conseils Sàrl, à l'attention de Pascal Bardet, Ch. de Champsavaux 9, 1807 Blonay, Suisse, E-mail: info@gecko-conseils.ch
<b>Calendrier</b>	
<b>Inscription</b>	Aucun délai. En déposant son offre, le concurrent est considéré comme inscrit.
<b>Visite</b>	19/06/2019 à 10h00 ; visite technique unique, recommandée.
<b>Questions</b>	21/06/2019, sur la plateforme <a href="http://www.simap.ch">www.simap.ch</a> .
<b>Rendu documents</b>	19/07/2019 à 16h00 ; dépôt en mains de la DGIP, à l'adresse suivante : Etat de Vaud, Département des finances et des relations extérieures DGIP – AI (Direction de l'Architecture et de l'Ingénierie), M. Pierre Cruchon, chef de projet, Place de la Riponne 10 1014 Lausanne.
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre.
<b>Type de procédure *</b>	Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
<b>Genre de prestations / type de mandats *</b>	Le présent appel d'offres a pour but de désigner une équipe pluridisciplinaire de planification organisée en mandataire général. Cette équipe aura la charge de l'étude et de la réalisation du projet d'Yverdon- les-Bains. Elle devra couvrir les domaines de compétence suivants : – architecture, direction de projet et direction des travaux – ingénierie civile – ingénierie en électricité – ingénierie en chauffage – ingénierie en ventilation – ingénierie sanitaire La coordination technique et spatiale des installations techniques devra être assurée par l'un des bureaux d'ingénieurs CVSE. Les domaines de compétences suivants ne font pas partie du mandat et feront l'objet de demandes d'offres séparées : – ingénierie en protection incendie, pour autant que le degré AQ s'avère être supérieur à 1 (dans le cas contraire, ces prestations sont à fournir par le planificateur général et incluses dans l'offre) – ingénierie en environnement avec conseils en paysage – physique du bâtiment – géologie et géotechnique – acoustique – géomètre.
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Le mandant considère que l'étude de faisabilité constitue un avant-projet partiel et que la phase SIA 31 est à ce jour partiellement exécutée. Le mandat porte donc sur les phases SIA 31 partielle et 32 à 53

complètes et comporte les groupes de prestations suivants :

- Ensemble des prestations ordinaires décrites dans les RPH 102, 103, 105 et 108, à l'exclusion de la phase 31 déjà partiellement exécutée.
- Certaines prestations décrites dans les RPH comme « à convenir spécifiquement » mais à inclure dans le mandat, comme décrit dans le paragraphe 4.2 ci-après pour l'ensemble du groupement et pour chaque discipline.

La bonne exécution du mandat nécessite certaines prestations préalables qui constituent une phase SIA 21 partielle.

#### **Communauté de mandataires**

Admise, relations entre membres de la communauté à régler avec contrat SIA / Canton de Vaud 1001/2.

#### **Sous-traitance**

Admise, relations avec les sous-mandataires à régler selon les dispositions des contrats SIA / Canton de Vaud 1001/1 et 1001/3 et celles de la SIA 112.

#### **Mandataires préimpliqués**

Les bureaux préimpliqués (yc. organisateur) sont mentionnés et n'ont pas le droit de participer. Les documents produits font partie de l'appel d'offres.

#### **Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts**

##### *Président*

- M. Emmanuel Ventura, Etat de Vaud, DFIRE-DGIP, Architecte cantonal

##### *Suppléant*

- M. Olivier Andréotti, Etat de Vaud, DFIRE-DGIP, Responsable domaine développement

##### *Membres liés au mandant*

- M. Sébastien Beuchat, Etat de Vaud, DGE-DIRNA, Directeur
- M. Pascal Croisier, Etat de Vaud, DGE-DIRNA, Inspecteur forestier

##### *Suppléants*

- M. Yves Golay, Etat de Vaud, DFIRE-DGIP, Responsable construction durable
- M. Pierre Cruchon, Etat de Vaud, DFIRE-DGIP, Chef de projet
- Mme Gislaine Pittet, Etat de Vaud, DGE, Responsable administration générale

##### *Membres indépendants du mandant*

- M. Gilles Bellmann, Architecte, Montreux
- M. Sandro Pacifico, Architecte, Dolci Architectes, Yverdon-les-Bains
- Mme Charlotte Truwant, Architecte, Bâle

##### *Spécialistes-conseils*

- M. Reto Emery, Ingénieur, Lignum Vaud
- M. Ivan Venticinque, Etat de Vaud, DTE-DGE Architecte, chargé de mission
- M. Dario Aiulfi, Ingénieur énergie, Effin'Art, Lausanne
- M. Marc Roulin, Etat de Vaud, DTE-DGE, Adjoint directeur DIREN

#### **Conditions de participation**

Cette mise en concurrence est ouverte aux architectes, ingénieurs civils, ingénieurs en technique du bâtiment, ingénieurs en environnement, conseillers en paysage et géotechniciens établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics du 15 avril 1994, pour autant qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de la discipline pour laquelle il concourt (architecte, ingénieur civil, ingénieur en technique du bâtiment, etc.) délivré soit par l'une des EPF, soit par EAUG/IAUG) ou par l'AAM, soit par l'une des HES/ETS ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- être inscrit au REG, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Engagement sur l'honneur à signer.

#### **Critères d'aptitude**

Les conditions de participation mentionnées doivent être intégralement remplies.

#### Critères d'adjudication / de sélection

1. Prix et conditions économiques de l'offre – 25%
2. Organisation pour l'exécution du marché – 20%
3. Qualité technique de l'offre – 20%
4. Organisation de base du concurrent – 15%
5. Références – 20%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.  
Notation du prix selon la méthode linéaire entre la note 5 pour l'offre la moins disante et la note 0 pour toute offre dont le montant égale ou dépasse 2x le montant de l'offre la moins disante.

#### Indemnités / prix :

Aucune.

#### Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

##### Qualités de l'appel d'offres

- Indications de l'appel d'offres : les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux et objectifs est détaillée.
- Préimplification : Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur exclusion du marché sont correctes.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément et conformément à l'art. 12 SIA 144.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.

##### Manques de l'appel d'offres

Aucun

##### Observations de l'OMPr \*

L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.

L'OMPr se réjouit également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

